Contrat de vente

entre

[nom_address]

[vendeur_address]

et

[nom_prenom_address]

ci-après acheteur/achéteresse

1. Objet de la vente

Le/a vendeur/venderesse vend à l'acheteur/achéteresse ... (description précise de l'objet avec les caractéristiques souhaitées par l'acheteur/achéteresse). L'objet de la vente comprend également ... (description précise des objets supplémentaires).

ou

Le/a vendeur/venderesse vend à l'acheteur/achéteresse l'objet tel que décrit en annexe ... (numéro de l'annexe).

2. Prix de vente

Le prix de vente s'élève à ..., en mots ... (indiquer le prix exact en chiffres et lettres ainsi que la devise).

3. Modalités d'exécution du contrat (paiement)

Le prix de vente doit être versé au plus tard le ... (date à insérer) sur le compte n° ... (numéro de compte à insérer) auprès de ... (nom de l'établissement bancaire à insérer).

ou

Le prix d'achat est payable comptant à réception de l'objet et est à payer en espèces.

4. Modalités d'exécution du contrat (livraison)

L'objet sera retiré chez le/a vendeur/venderesse à ... (adresse et localité complètes à insérer) par l'acheteur/achéteresse le ... (date à insérer) à ses frais. Les avantages et les risques de la chose passent à l'acheteur/achéteresse à ce moment-là.

ou

L'objet sera livré chez l'acheteur/achéteresse à ... (adresse et localité complètes à insérer) par le/a vendeur/venderesse le ... (date à insérer) à ses frais. Les avantages et les risques de la chose passent à l'acheteur/achéteresse à réception de celle-ci.

OU

L'objet sera livré chez l'acheteur/achéteresse, aux frais de ce dernier, à ... (adresse et localité complètes à insérer) par le/a vendeur/venderesse le ... (date à insérer). Les avantages et les risques de la chose passent à l'acheteur/achéteresse à l'envoi de celle-ci.

5. Garantie

Toute garantie par le/a vendeur/venderesse est catégoriquement exclue contractuellement (sous réserve de l'art. 199 CO).

ou

Le/a vendeur/venderesse accorde la garantie légale.

OU

Le/a vendeur/venderesse accorde à l'acheteur/achéteresse un droit à la réparation pour une période de ... (le nombre de mois ou d'années à insérer) à l'exclusion du droit de résiliation de la vente ou réduction du prix.

ou

Le/a vendeur/venderesse accorde à l'acheteur/achéteresse un droit à la réparation pour une période de ... (le nombre de mois ou d'années à insérer) en plus du droit de résiliation de la vente ou réduction du prix.

6. Clause de médiation (facultatif)

En cas de litige découlant du présent contrat, les parties conviennent, qu'avant d'entamer une procédure judiciaire, elles tenteront de le résoudre par une procédure de médiation, avec l'aide d'un médiateur de la Fédération Suisse des Associations de Médiation (www.infomediation.ch).

7. Droit applicable et for

Seul le droit suisse est applicable à ce contrat à l'exclusion de la Convention de Vienne. Tout litige au sujet de ce contrat est soumis à la juridiction de ... (for à insérer). Demeurent réservés les fors impératifs légaux.

Lieu, date

Lieu, date

Signature vendeur/vende	eresse	Signature acheteur/achéteresse
[signature]		